

**Division des personnels et des moyens du 1<sup>er</sup> degré**

DIPeM

Affaire suivie par :

Frédéric GALVE

Stéphanie FONVIELLE

Tél : 05 67 76 53 69

05 67 76 53 72

Mél : ia12-mouvement1d@ac-toulouse.fr

279 Rue Pierre Carrère

12000 RODEZ

Rodez, le 17 octobre 2025

L'Inspectrice d'académie, directrice académique  
des services de l'Education nationale de l'Aveyron

à

Mesdames les enseignantes et messieurs les  
enseignants du 1<sup>er</sup> degré public

s/c de mesdames les inspectrices  
de l'Education nationale

**Objet :** mobilité des personnels enseignants du premier degré – mouvement sur poste à profil appelé mouvement POP – rentrée scolaire 2026

**Références :** lignes directrices de gestion ministérielles en matière de mobilité du 22 octobre 2024 et note de service du 30 septembre 2025 (Bulletin officiel spécial n°39 du 16 octobre 2025)

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur les dispositions de la note de service du 30 septembre 2025 parue au bulletin officiel du 16 octobre 2025, relative à la mobilité des personnels enseignants du premier degré pour la rentrée scolaire 2026.

Pour la rentrée 2026, le mouvement interdépartemental sur postes à profil initié en 2022 est reconduit.

Ce mouvement appelé « mouvement POP » est organisé par les IA-DASEN en parallèle des opérations de mouvement interdépartemental. Il permet de pourvoir des postes à forts enjeux par des enseignants issus de tout département (y compris du département où est proposé le poste), tout en prenant en compte dans le calibrage du mouvement interdépartemental les départs et les entrées dans les départements concernés.

*Modalités de participation*

Le mouvement sur postes à profil est ouvert aux enseignants du premier degré titularisés au plus tard au **1<sup>er</sup> septembre 2025**. Les candidats sur un poste à profil peuvent relever du département où est proposé le poste ou d'un autre département. Aucun enseignant ne peut se porter candidat à un poste à exigence particulière s'il n'est pas d'ores et déjà titulaire du titre requis pour ce poste.

*Caractéristiques des postes publiés*

Il appartient à l'IA-DASEN, en lien avec les IEN de circonscription, les IEN ASH et le cas échéant, les directeurs d'école, d'arrêter la liste des postes proposés. La rédaction des fiches de postes permettra à chaque candidat d'apprécier les enjeux locaux et / ou éducatifs du poste proposé. Elle favorise un recrutement axé sur la compétence.

*Procédure d'inscription*

Les enseignants saisissent leur demande sur l'outil de saisie des candidatures : COLIBRIS, accessible sur tout poste informatique via internet :

**du mercredi 5 novembre 2025 (12h00) au mercredi 26 novembre 2025 (12h00)**

Pour se connecter :

- accéder à son bureau virtuel en tapant l'adresse Internet : <http://www.education.gouv.fr/personnel/iprof.html> ;
- cliquer sur l'académie d'affectation présentée dans la carte de France ;
- s'authentifier en saisissant son « compte utilisateur » et son « mot de passe » puis valider son authentification en cliquant sur le bouton « Connexion ».



Si le mot de passe a été modifié en utilisant les outils proposés par le bureau virtuel, il convient de continuer à l'utiliser pour de nouvelles connexions.

Ensuite :

- cliquer sur l'icône I-Prof pour accéder aux différents services internet proposés dans le cadre de la gestion de sa carrière.
- cliquer sur le bouton « Les services », puis sur le lien « SIAM » pour accéder à l'application SIAM premier degré.  
**Dans cette rubrique SIAM, choisir « Mouvement POP » afin d'accéder à l'application de saisie des candidatures : COLIBRIS.**

Cette application permet de candidater sur un ou plusieurs postes proposés au mouvement POP ainsi que de suivre l'avancée du traitement de sa demande.

A chaque candidature, devront être joints un curriculum vitae (CV) et une lettre de motivation, ainsi que le cas échéant, tout justificatif (titre ou certification) exigé pour le poste.

#### *Instruction des demandes et organisation des entretiens*

Les demandes formulées durant la période de candidature font l'objet d'un premier examen de vérification de recevabilité par les DSDEN ayant publié le poste à pourvoir. Un dossier est recevable dès lors que les pièces exigées sont fournies et que le candidat possède le cas échéant les titres ou diplômes nécessaires à l'obtention du poste (postes à exigences particulières). L'enseignant dont le dossier est irrecevable se verra notifier l'annulation de sa candidature.

#### **Aucune candidature tardive ne pourra être prise en compte.**

Les DSDEN examinent toutes les candidatures recevables. Les enseignants dont la candidature est sélectionnée pour un entretien avec la commission de sélection en seront informés par courriel.

Tous les candidats sont informés de la suite donnée à leur candidature par courriel.

La phase d'instruction des candidatures et d'organisation des entretiens de recrutement se déroulera, en distanciel ou présentiel :

**du lundi 1er décembre 2025 au mardi 27 janvier 2026**

#### *Annulation de vœux*

Plusieurs situations :

- 1) Le candidat peut annuler librement un ou plusieurs vœux directement dans COLIBRIS, pendant la phase de saisie des vœux

**Date limite fixée au jeudi 22 janvier 2026 minuit**

- 2) Le candidat peut supprimer un ou plusieurs vœux en adressant un courriel à la DSDEN concernée (à l'adresse courriel qui lui a transmis la convocation) sans avoir à invoquer de motif particulier

**du mercredi 26 novembre 2025 (12h00) au jeudi 22 janvier 2026 (inclus)**



Passée cette date du 22 janvier 2026, aucune annulation de vœux n'est possible

**du jeudi 23 janvier 2026 au mercredi 18 février 2026 (midi)**

*Résultats du recrutement sur postes à profil*

**Les résultats seront communiqués aux enseignants le mercredi 18 février 2026 par courriel**

L'acceptation d'un poste est définitive. Aucune annulation de mutation POP obtenue ne peut être accordée en dehors d'une situation exceptionnelle. Les motifs suivants peuvent être invoqués à l'appui des justificatifs idoines :

- Décès du conjoint ou d'un enfant ;
- Perte d'emploi du conjoint ;
- Mutation ou non mutation du conjoint dans le cadre d'un autre mouvement des personnels du ministère de l'Education nationale ;
- Mutation imprévisible et imposée du conjoint ;
- Apparition d'une pathologie grave ou détérioration de la situation médicale.



Les enseignants ayant accepté un poste au mouvement POP seront ensuite destinataires d'un EXEAT de leur département d'origine et d'un INEAT du département du poste obtenu.

**L'enseignant muté sur un poste dans le cadre du mouvement POP relève, à compter de son affectation, du département obtenu. La durée minimale d'occupation d'un poste obtenu par le mouvement sur postes à profil est de trois ans de service effectif.**

L'acceptation du poste par le candidat retenu vaut demande d'annulation de participation au mouvement interdépartemental.

Les enseignants mutés dans un département dans le cadre du mouvement sur postes à profil pourront revenir dans leur département d'origine dès lors qu'ils auront exercé au moins trois années sur le poste à profil et qu'ils en feront la demande dans le cadre du mouvement interdépartemental. Cette possibilité est ouverte tant qu'ils sont affectés sur le poste à profil obtenu.

*Dispositif d'accueil et d'information*

Dans le cadre de ces opérations de mobilité, un dispositif ministériel d'accueil et de conseil est à la disposition des enseignants au **01.55.55.44.44 entre 9h00 et 18h30** du :

**Mardi 4 novembre 2025 au mercredi 26 novembre 2025 (12h00).**

Après la fermeture de la plateforme info-mobilité ministérielle, le 26 novembre 2025, vous pouvez contacter la division des personnels et des moyens du premier degré (DIPeM) à la DSDEN de l'Aveyron :

- par mail : [ia12-mouvement1d@ac-toulouse.fr](mailto:ia12-mouvement1d@ac-toulouse.fr)
- par téléphone : du lundi au vendredi de 14h à 17h :  
Frédéric GALVE : 05.67.76.53.69  
Stéphanie FONVIEILLE : 05.67.76.53.72

Anne FAURIE-HERBERT